



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité Routière*  
*Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire*  
*Bureau des ressources, de la formation et de l'animation du réseau des DPCSR et IPCSR*

# **PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE 2019**

## de la filière éducation routière

sous maîtrise d'ouvrage centrale

DSR/ERPC/BRF

# 1. Développez vos compétences de conduite personnelle

## 1.1 Apprentissage de la conduite des véhicules des catégories C, D et CE

Cible : IPCSR et DPCSR - 24 places (20 IPCSR / 4 DPCSR)

Calendrier prévisionnel : 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 – 40 jours de formation (+ 5 jours de rattrapage) par agent

Organisme de formation : INSERR / Lieu de formation : Nevers

## 1.2 Perfectionnement à la conduite des véhicules lourds

Cible : IPCSR – 48 places (6 sessions de 8 places)

Calendrier prévisionnel : juin 2019 – 2 jours de formation

Organisme de formation : INSERR / Lieu de formation : Nevers

## 1.3 Perfectionnement à la conduite des motocyclettes

Cible : IPCSR et DPCSR – 60 places (5 sessions de 12 places)

Calendrier prévisionnel : juin 2019 – 2 jours de formation

Organisme de formation : INSERR / Lieu de formation : Nevers

Rappel : Obligation de formation continue minimale dans le cadre de l'assurance qualité : 4 jours de formation par période de 2 ans pour les compétences d'évaluation/ 5 jours par période de 5 ans par agent pour les compétences de conduite personnelle.

*Cette formation doit être décomptée dans les compétences de conduite personnelle : 40 à 45 jours par agent.*

## 2. Développez vos compétences d'évaluation

### 2.1 Qualification à la réalisation des examens du groupe lourd

Cible : IPCSR et DPCSR – 32 places en formation (28 IPCSR / 4 DPCSR) (4 sessions de 8 stagiaires)

Calendrier prévisionnel : 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 - 10 jours de formation par agent

Organisme de formation : INSERR / Lieu de formation : Nevers

### 2.2 Gestion des conflits et prévention des tensions

Cible : IPCSR et DPCSR – 90 places (6 sessions de 15 places)

Calendrier prévisionnel : à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 - 2 jours

Organisme de formation : INSERR / Lieux de formation : Nevers (2 sessions), Quimper (1 session), Bordeaux (1 session), Rouen (1 session), Lyon (1 session).

### 2.3 Approfondissement à l'évaluation

Cible : IPCSR et DPCSR – 15 places (3 sessions de 3 places en permis B , 2 sessions de 3 places en permis moto)

Calendrier prévisionnel : à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 – 5 jours

Organisme de formation : INSERR / Lieu de formation : Nevers

Rappel : Obligation de formation continue minimale dans le cadre de l'assurance qualité : 4 jours de formation par période de 2 ans pour les compétences d'évaluation/ 5 jours par période de 5 ans par agent pour les compétences de conduite personnelle.

*Cette formation doit être décomptée dans les compétences d'évaluation.*

## 3. Diversifiez vos missions

### 3.1 Contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR)

Cible : IPCSR et DPCSR- 80 places en formation (4 sessions de 20 places)

Calendrier prévisionnel : en avril, juin, octobre et novembre 2019 - 3 jours

Organisme de formation : INSERR / Lieu de formation : Nevers

### 3.2 Audits de suivi du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite »

Cible : IPCSR et DPCSR – 40 places en formation (2 sessions de 20 places)

Calendrier prévisionnel : au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 - 2 jours

Organisme de formation : INSERR / Lieu de formation : Nevers

### 3.3 Adjoint au DPCSR

Cible : IPCSR- 40 places en formation (2 sessions de 20 places)

Calendrier prévisionnel : à définir - 5 jours

Organisme de formation : INSERR / Lieu de formation : Nevers

Rappel : Obligation de formation continue minimale dans le cadre de l'assurance qualité : 4 jours de formation par période de 2 ans pour les compétences d'évaluation/ 5 jours par période de 5 ans par agent pour les compétences de conduite personnelle.

*Cette formation doit être décomptée dans les compétences d'évaluation.*

## 4. Maintien des compétences – Assurance qualité

### 4.1 Formation des IPCSR n'ayant pas réalisé d'épreuves pendant plus de 24 mois

Cible : tout IPCSR ayant interrompu son activité d'examineur pendant 24 mois ou plus dans une catégorie

Calendrier prévisionnel : formations personnalisées mises en place tout au long de l'année

Sessions programmées à ce jour : procédure B : du 07/01/19 au 18/01/19 et du 16/09/19 au 27/01/19 ;

procédure A : du 14/01/19 au 18/01/19 et du 01/04/19 au 05/04/19

Organisme de formation : INSERR / Lieu de formation : Nevers

### 4.2 Formation des IPCSR ne répondant pas aux critères du dispositif d'assurance qualité

Cible : déterminée à la suite d'un contrôle annuel ou quinquennal

Calendrier prévisionnel : formations personnalisées mises en place tout au long de l'année

Sessions programmées à ce jour en procédure B : du 11/03/19 au 15/03/19, du 01/07/19 au 05/07/19

et du 07/10 au 11/10/19.

Organisme de formation : INSERR / Lieu de formation : Nevers

Rappel : Obligation de formation continue minimale dans le cadre de l'assurance qualité : 4 jours de formation par période de 2 ans pour les compétences d'évaluation/ 5 jours par période de 5 ans par agent pour les compétences de conduite personnelle.

*Cette formation doit être décomptée dans les compétences d'évaluation.*



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

## Vos contacts

**DSCR / ERPC**

**Bureau des ressources, de la formation et de l'animation  
du réseau des DPCSR et IPCSR**

**[brf-dsr@interieur.gouv.fr](mailto:brf-dsr@interieur.gouv.fr)**